



Mars 2026

Rapport annuel 2025 du Comité de Surveillance du PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »

Rapport établi à partir des informations fournies par BNP Paribas Cardif, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie auprès de CARDIF ASSURANCE VIE et d'ASSU-VIE, et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE, compagnies d'assurances qui font partie du groupe BNP Paribas (pour CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE) et GROUPEAMA (pour ASSU-VIE). La loi a organisé l'indépendance du Comité de surveillance vis-à-vis de l'assureur. 50% de ses membres sont obligatoirement libres de tout lien avec celui-ci. Par ailleurs tous ses membres sont élus par un vote en Assemblée Générale des adhérents. L'UFEP a pour mission de vous représenter auprès de CARDIF ASSURANCE VIE, ASSU-VIE et/ou CARDIF RETRAITE et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » :

M. **Philippe BERNARDI**, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité
M. **Adrien AULAGNIER**, personne qualifiée, cooptée en attendant de soumettre sa candidature aux adhérents lors de l'AGO de 2027
M. **Jean-Louis CAYROL**, adhérent, ancien Délégué Général de l'Association
Mme **Claire CREUZOT**, personne qualifiée
M. **Patrick JOACHIMSMANN**, personne qualifiée
M. **Michel JOUY**, personne qualifiée, adhérent rentier, Ingénieur de formation il a occupé divers postes de Direction au sein du Groupe de BTP SPIE
M. **Christian VOLLE**, personne qualifiée, ancien banquier, spécialiste de la gestion de patrimoine et d'actifs financiers

1 Environnement macro-économique et financier (sources : France Assureurs, Argus de l'assurance, BNP Paribas Cardif)

1.1 L'environnement de l'assurance vie

Au cours de l'année 2025 la croissance mondiale a été plus résiliente qu'attendue notamment au sein des principales économies émergentes. Le rôle des économies émergentes s'est confirmé tout au long de l'année et l'on évoque même « un retour des marchés émergents » qui offrent des perspectives de cycles longs pour les Actions. Des facteurs structurels comme les évolutions démographiques dynamiques renforcent l'attrait de ces économies avec notamment l'apparition de classes moyennes (en Chine, au Viêt-Nam, en Inde par exemple).

Les échanges ont été initialement stimulés par un effet d'anticipation du relèvement des droits de douane aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis (où le taux tarifaire effectif global est estimé fin août à 19,5%, un record depuis 1933) la vigueur des investissements dans « l'IA » a dopé les résultats et en Chine le soutien budgétaire a compensé le ralentissement des échanges.

L'assouplissement progressif des politiques monétaires dans un contexte d'inflation plutôt maîtrisée et la mise en place d'accords commerciaux bilatéraux ont pris le relai pour soutenir le dynamisme des affaires et du prix des actifs. Les sommets atteints sur certains marchés boursiers font cependant craindre la création de « mini bulles » sur, par exemple, les très grosses capitalisations technologiques.

En Zone Euro la progression de l'industrie manufacturière et la baisse des coûts de l'énergie soutiennent une croissance modeste mais solide, alors que l'impact des dépenses de défense reste à venir.

En France les incertitudes politiques persistent avec pour corollaire la nécessité de surveiller l'évolution de la hausse des rendements des obligations d'Etat alors que la perception du risque ne semble pas encore atteindre un niveau alarmant.

Les acteurs de la gestion d'actifs, de manière générale, ont pu bénéficier de marchés actions très dynamiques et suivent attentivement l'évolution des cours des métaux précieux. Sur les marchés de taux, caractérisé par une repentification des courbes de taux, les arbitrages et les flux ont encore permis de se repositionner ponctuellement sur des niveaux plus attractifs et d'allonger les durations, tout en restant vigilant sur les niveaux de rendement des obligations des entreprises. Néanmoins les incertitudes au niveau national ont aussi pesé en faveur de l'attrait des Français pour disposer d'une épargne sécurisée et les plébiscites en faveur de l'assurance vie en dépit des alertes fiscales en fin d'année sur les produits d'épargne longue.

1.2 Dans un tel contexte, il convient de s'attarder un peu sur l'assurance vie

L'Argus de l'assurance a évoqué « l'été doré de l'assurance vie ». L'assurance vie en 2025 signe une collecte nette de plus de 50 Mds €, chiffre inédit depuis 15 ans et affiche +22 Mds par rapport à 2024. Au-delà des facteurs macroéconomiques, l'assurance vie bénéficie de la moindre attractivité des autres produits d'épargne comme les livrets réglementés et du retour des rendements sur les fonds en euros.

Fin 2025 la fédération des assureurs recense près de 20 Mio de personnes détentrices d'au moins un contrat d'assurance vie pour un total de 57 Mio de contrats...de quoi peser dans les débats. Le secteur dépasse la barre des 2 100 Mds € d'encours sous gestion.

Si le fonds en euros reste compétitif la collecte nette en 2025 est désormais majoritairement orientée vers les unités de comptes (UC) qui représentent 42,5 Mds € contre 8,1 Mds € pour les fonds en euros. L'ensemble des cotisations se positionne cependant encore à hauteur de 61% sur les fonds en euros. L'année 2026 est attendue dans cette même dynamique d'autant que selon Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne, entre 2026 et 2030, la fermeture des PEL de plus de 15 ans (un encours de 93 Mds €) devrait pousser de nouveaux flux vers l'assurance vie.

France Assureurs insiste sur le rôle de l'assurance vie dans l'économie réelle, soulignant que 63% des encours financent les entreprises (25% en Actions, 33% en Obligations et 5% en immobilier) et 24% financent l'état avec des Obligations souveraines.

Point sur la gestion financière du Plan d'Épargne Retraite des Particuliers au cours des 12 mois 2025

Le Fonds cantonné en Euros : composition et performance

- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 31 décembre 2025 à 425 M€ contre 438 M€ fin 2024. Cette évolution est imputable aux sorties (diminution depuis la fermeture de ce produit à la commercialisation il y a 4 ans) et aux évolutions de marché (plutôt favorables) qui ont impacté l'exercice 2025.
- Depuis la fin 2024 dans un marché de taux qui s'est un peu stabilisé puis reparti clairement à la baisse une fois l'inflation traitée, la structure des actifs s'est stabilisée sur la poche Obligations autour de 73%. La poche Actions stable aussi autour de 24% recèle toujours un important montant de plus-values latentes protégées par un travail actif sur les « futures ». La poche Court Terme à hauteur de 15 M€ permet de conserver un minimum de flexibilité d'action en cas d'opportunité. Ces évolutions font baisser la sensibilité au risque de taux pour une sensibilité Action finalement peu modifiée.
- Plus en détail, on constate au sein des produits obligataires (hors fonds) des emprunts d'Etats, qui représentent 54% du total obligataire, et des obligations dont le secteur financier à 24% du total.
La remontée des taux constatée au cours des exercices précédents permet aujourd'hui d'afficher des taux d'investissement moyens supérieurs aux taux comptables et sur la durée d'améliorer le rendement des portefeuilles.
- A noter que la qualité du portefeuille demeure au niveau A+.

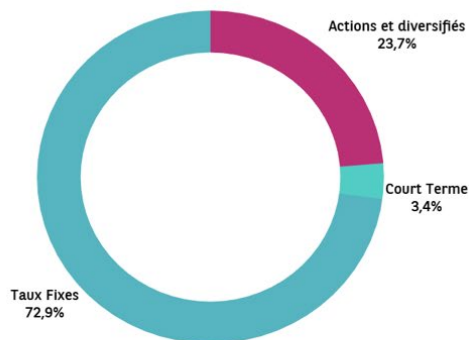
- La gestion de ce Fonds Euros cantonné dispose encore des marges de manœuvre nécessaires à une gestion active dynamique.
- Le taux de rendement 2025 servi aux assurés a été de 2,75 % net de frais : frais de gestion courante (0,7%), participation aux résultats de la Gestion d'Actifs (0,336%), et reprise de dotation aux provisions pour participation aux bénéfiques (PPB) 0,19% qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut est de 3,36 %.
- Pour les rentiers la revalorisation des rentes au titre de 2024 est aussi de 2,75 %.

Les représentants de la Gestion d'actifs s'efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée. Les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 425M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



Les Principaux supports en Unités de Compte (U.C.) choisies par les adhérents

Information sur la SICAV «BNP Paribas Perspectives» et le FCP «BNP Paribas Horizon»

Le Comité s'est régulièrement inquiété de la part représentée par la SICAV BNP Paribas Perspectives au sein du PERP des particuliers, d'autant que le rendement de cette SICAV depuis le « début des années 2020 » n'était pas satisfaisant.

Par ailleurs, et dans le cadre de la Loi Industrie Verte, la nouvelle offre BNP PARIBAS HORIZON est composée de 6 compartiments datés (pour accompagner l'épargnant jusqu'à son départ à la retraite) et 2 d'attente. Plus précisément, elle est construite sur la base d'indices de référence dont le poids est déterminé par une grille de désensibilisation au risque. La poche Actions dispose d'un poids par zone géographique dans l'indice stable dans le temps ; les poches Actions et de Non-Cotés auront un poids décroissant au fur et à mesure de l'approche de la date de départ à la retraite ; en revanche les actifs à faibles risques évolueront de manière inverse.

UFEP Association d'épargnants, partenaire de BNP Paribas Cardif et d'ASSUVIE - Régie par la loi de 1901 et les articles L.141-7 et R.141-4 du Code des Assurances • Agrément GERP sous le n° 437 498 652/GP61 auprès de l'ACPR, articles L.144-2 et R.144-4 à R.144-17 du Code des Assurances • Siège social et bureaux : 1 rue des Fondrières, 92728 NANTERRE – contact@ufep.fr - INSEE : 437 498 652 000 35

BNP PARIBAS HORIZON offre à l'investisseur (s'il le souhaite) le choix entre 3 profils : PRUDENT, EQUILIBRE ou DYNAMIQUE.

Le transfert des encours sur BNP PARIBAS PERSPECTIVES vers BNP PARIBAS HORIZON sont intervenus au 3^{ème} trimestre 2025.

Les gérants de ces produits chez BNP Paribas Asset Management sont intervenus à la demande du Comité afin de commenter les récentes évolutions et confirmer les mesures qui ont été prises et qui répondent pour l'essentiel aux préoccupations du Comité : le transfert (dans le cadre de la Loi Industrie Verte) des encours des compartiments datés vers le nouveau Fonds Commun de Placement BNP Paribas Horizon (270 Mio € dont l'intégralité des encours des adhérents de l'UFEP aux PERP et aux PERin) a été effectué le 26 septembre 2025. Il est à noter que la stratégie d'investissement modifiée assez récemment pour la SICAV BNP Paribas Perspectives a sensiblement amélioré le rendement de ladite SICAV.

Le Comité a reçu tous apaisements quant à la base juridique qui sous-tend les transferts réalisés au niveau des PERP. De plus les transferts au niveau des PERin ont été totalement neutres pour les adhérents (vente/achat puis arbitrage) le même jour sans conséquence comptable ou fiscale. Les encours de chaque compartiment « daté » de la SICAV BNP Paribas Perspectives ont été transférés vers un compartiment équivalent de BNP Paribas Horizon.

Le nouveau BNP Paribas Horizon est également intéressant en matière de choix d'investissement pour les adhérents, en particulier un accès plus ouvert aux actifs non cotés. Le marché va évoluer progressivement et rappellent que les % d'actifs non cotés au sein des portefeuilles sont limités et que dans la « grille de désensibilisation » ces % se réduisent lorsque les horizons de sorties se rapprochent de l'échéance (i.e. Ils sont plus élevés lorsque l'horizon d'investissement est à plus long terme).

Précisons aussi que les performances publiées sont nettes de frais de gestion.

Le Comité de Surveillance encourage systématiquement les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Le nouveau BNP Paribas HORIZON trouve progressivement sa place au sein des U.C. choisis par les adhérents du PERP des particuliers.

Encours

BNPP AQUA CL	8 691 077	31,18%
BNPP HORIZON 2028-2030 CL	7 519 402	4,63%
BNPP HORIZON 2031-2033	7 312 342	4,01%
BNPP PERSP LG TRM CL	6 304 216	3,90%
BNPP HORIZON 2034-2036	6 123 467	3,36%
BNPP HORIZON 2025-2027 CL	5 485 353	3,26%
BNPP SC EUROLAND RES CL C	5 339 829	2,92%
BNPP DEV HUM	5 131 978	2,85%
BNPP HORIZON 2040-2042 CL	4 463 364	2,74%
BNPP BEST SEL AC EU ISR C	3 882 532	2,38%

Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2025, les frais prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulées dans la notice.

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière	Rétrocessions de commissions		
Fonds Général - Frais maximum contractuels	0,70%	0,336%	-	Pas de frais annuels prévus	1,036%
Fonds Général - Frais prélevés en 2024	0,70%	0,336%	-	0,00%	1,036%
Unités de compte - Frais maximum contractuels	0,96%	100% des frais prélevés au titre de la performance financière sont rétrocédés		NA	0,96%
Unités de compte - Frais prélevés en 2024	0,96%			NA	0,96%

Depuis le 20/07/2017, les frais chargés sur les sorties en rente unique sont de 1% (contre 3% auparavant) ainsi que sur les sorties à 20% du capital.

Tous versements confondus, en 2025, le total des frais d'entrée aura été de 1,23%.

Les données statistiques sur la vie du plan. (Adhésions, versements et encours)

Les adhérents

Au cours de l'exercice 2025, le nombre d'adhérents a continué à décroître, passant de 82 425 en 2024 à 78 149 soit un recul de 5%. Ces chiffres incluent les adhérents en phase de rentes en très légère baisse : 2 830 versus 2 838.

Le plan a enregistré 935 sorties en capital (hors sorties en rente) qui se décomposent en :

- 791 transferts individuels sortants dont 279 pour des produits PERin en interne.
- 144 rachats exceptionnels

Par ailleurs 444 décès en phase d'épargne et 43 en phase de rente sont constatés.

Liquidations (passage en rente)

Le plan a enregistré au cours de cet exercice 2 888 liquidations. Sur ces liquidations, on recense :

- 67 nouvelles rentes effectivement mises en place
- 3 417 versements uniques en application de l'article A 160-2 du code des assurances.

Les encours et les versements

Au 31 décembre 2025, l'encours du plan a atteint 549 M€ en baisse de 2% sur 2024. Avec une moyenne de 7 k€ par adhérent. 59% sont investis dans le fonds en euros.

Le plan a enregistré des versements à concurrence de 16 M€.

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 65% sur le fonds en euros et 35% sur les unités de compte.

DECANTONNEMENT DES PERP

Les membres du comité de surveillance sont intervenus et continueront d'intervenir régulièrement auprès de l'assureur (vigilant également sur le sujet) afin que les adhérents ne pâtissent pas de la situation du fonds en euro cantonné en phase d'attrition. En effet, il convient de trouver une solution afin de protéger le taux de rendement du fonds en euros cantonné. Les efforts déployés jusqu'alors ont abouti à un texte législatif dont les décrets d'application n'ont malheureusement pas été publiés. Cela laisse ouverte la possibilité de revenir auprès des pouvoirs publics sur ce sujet, en coordination avec l'assureur.

Les réclamations

En application de l'article 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues directement au service réclamations de l'assureur et des réponses qui y ont été apportées.

Il faut aussi rappeler qu'une partie des réclamations est traitée en amont de « La voix du client », directement par les distributeurs.

Sur l'exercice 2025, l'assureur constate un chiffre de réclamations écrites en hausse à 94 (80 en 2024). Cette hausse est encore en partie liée à l'envoi du courrier « offre de rachat des fonds cantonnés H2O » en décembre 2024 mais aussi, et c'est nouveau, de la prise

en compte en 2025 des réclamations reçues par téléphone et répondues par écrit dans le cadre du « Programme Clients Mécontents »

Pour les adhérents le principal irritant concerne les délais de traitement lors de la vie du contrat. Les membres du Comité rappellent à nouveau qu'ils souhaiteraient disposer d'un indicateur permettant de mesurer la durée et les évolutions des délais de traitement. Ils soulignent par ailleurs la réalité des actions entreprises dans le cadre du Programme Clients Mécontents afin de répondre efficacement aux demandes des adhérents.

Budget du Comité pour 2025 / 2026

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 76 376€. Ces charges sont ventilées sur chaque Comité de surveillance au sein du budget général de l'UFEP au prorata du nombre d'adhérents et sont réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (7 356€), en charges générales de fonctionnement (46 961€) et charges générales de communication (22 060€).

Les actions commerciales menées en 2025

Depuis le mois d'octobre 2020 et le lancement des PER, les PERP ne sont plus commercialisés. Ils peuvent en revanche recevoir des versements de la part de leurs adhérents.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP**, son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP du 31 mars 2026**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 28 mai 2026, sur le site de vote <https://ufep.vote.voxaly.com>.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan